

XXX—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRES DU NORD-OUEST

DÉFENSE NATIONALE

Bassin du MacKenzie

285 Service de radio—Entretien et exploitation du système de T.S.F. de la division du MacKenzie, ayant des postes à Dawson, Mayo, l'île Hershell, Aklavik, Fort-Simpson, Fort-Smith, Fort-Résolution et Edmonton.	150,000 00
---	------------

III—GOUVERNEMENT CIVIL

19 Défense Nationale—	
Traitements.	693,966 00
Dépenses contingentes.	60,000 00
6 Douanes et Accise—	
Traitements, y compris une allocation destinée à Geo. W. Taylor à l'occasion de services rendus en qualité de sous-ministre suppléant pendant l'année dernière, nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du Service civil, soit \$1,000.	633,235 00
Dépenses contingentes.	40,000 00

XXXVI—DOUANES ET ACCISE

Appointements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la <i>Loi du Service civil</i> , et édifices provisoires douaniers et loyers.	6,919,181 00
Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection et du service douanier, y compris les salaires et dépenses se rattachant à la Commission des douanes dans les dispositions de cette dernière, sont compris des salaires de \$1,000 chacun aux trois membres et \$500 au secrétaire.	862,510 00
Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, cadenas, instruments, etc., pour divers ports de déclaration, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules de loi, frais judiciaires, primes sur polices de garantie, et uniformes des douaniers.	600,000 00
Pour frais d'entretien des croiseurs du revenu et service de surveillance.	376,510 00
Service spécial de surveillance—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents ayant la mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes de revenu qui seront dénoncées, nonobstant la Loi du Service civil, et lesdites positions et ledit personnel étant soustraits à la Commission pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobilés devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu.	350,000 00
Montants devant être payés au ministère de la Justice, pour des fins de prévention, lequel ministère les déboursera à son tour et devra ensuite en rendre compte,—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents	